



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

ARR-2024-166

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant autorisation de pose d'enseignes

LE MAIRE,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 581-18, R 581-13 et R 581-58 à 65 ;

VU le décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes ;

VU le Règlement Local de Publicité approuvé en Conseil Communautaire le 27 juin 2017;

VU l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 7 mai 2024;

CONSIDERANT que l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord assorti de recommandations ou d'observations : « *L'enseigne bandeau et les montants verticaux seront blanc dito existant. Le lettrage sera d'une seule couleur* ».

CONSIDERANT la demande pour l'installation d'une enseigne de Madame Linda LUCAS «LOUP STORE» AP N°076-384-24-L0004.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Madame Linda LUCAS n'est autorisée à installer l'enseigne «LOUP STORE», que dans le respect des recommandations de l'architecte des Bâtiments de France, sur la façade, du n° 20 place Carnot à Lillebonne.

ARTICLE 2 : La Commune se réserve le droit de faire déposer toute enseigne qui, après réalisation, s'avèrerait non conforme à cette autorisation.

ARTICLE 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture du Havre et Madame Linda LUCAS.

Fait à Lillebonne, le 22 mai 2024

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux qu'il vous appartient de m'adresser



Le Maire,

Christine Déchamps
Christine DÉCHAMPS

VILLE DE LILLEBONNE

HÔTEL DE VILLE - ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND - B.P. 20071 - 76170 LILLEBONNE
Tél 02 32 84 50 50 - Fax 02 32 84 52 99 - lillebonne.fr - contact@lillebonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Mme le Maire



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
NORMANDIE**
**Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Seine-
Maritime**

Dossier suivi par : VERCKEN Jérémy
Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION
PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 076384 24 L0004 U7601
Adresse du projet : 20 place Carnot 76170 LILLEBONNE
Déposé en mairie le : 16/04/2024
Reçu au service le : 18/04/2024
Nature des travaux: Enseignes

Demandeur :
LINDA LUCAS
20 PLACE CARNOT

76170 LILLEBONNE
France

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable listé en annexe. Les articles L.581-8 et L.581-18 du code de l'environnement et les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, n'est pas conforme aux règles applicables dans ce site patrimonial remarquable ou porte atteinte à sa conservation ou à sa mise en valeur. Il peut cependant y être remédié. **L'architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

1. l'enseigne bandeau et les montants verticaux seront blanc dito existant. Le lettrage sera d'une seule couleur.

Fait à Rouen

Signé électroniquement par
Jérémy VERCKEN DE
VREUSCHMEN
Le 07/05/2024 à 14:19

**Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Jérémy VERCKEN**

Site Patrimonial Remarquable de Lillebonne

ANNEXE :